



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°8 -

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29/01/2026

ID : 063-216304303-20260120-260120_8-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Acquisition de la parcelle BE 172 au Château des Molles

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;

Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Vincent PETITJEAN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DERROSSIS,
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,
Sérap ALP à Francis ROUX,
Farida LAID à Bernard DUNIAT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ

ACQUISITION DE LA PARCELLE BE 172 AU CHÂTEAU DES MOLLES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- **Vu** l'avis de France Domaine du 18 juin 2025 ;
- **Considérant** que la Commune est propriétaire de la parcelle BE376 sise au Château des Molles à THIERS ;
- **Considérant** que la parcelle BE 172 se situe dans l'Orientation d'Aménagement Programmé (OAP) Durolle-Forez, secteur à vocation d'habitat avec des espaces paysagers à conforter ;
- **Considérant** la vente de la parcelle (4 185 m²) située au Château des Molles à THIERS, cadastrée BE 172 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle BE172, située au Château des Molles à THIERS au prix de 90 000,00 euros ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUÑOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER

